

Date de dépôt : 28 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Dominique Rolle : Y a-t-il encore un Genevois dans le canton ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

Ces dernières années, nous entendons quotidiennement parler dans les médias des arrivants à Genève, notamment via les multinationales et leurs lots d'expatriés.

Dans une moindre mesure, il nous est aussi fait l'écho de ceux qui, fuyant la crise immobilière genevoise aiguë ou encore le chômage, décident d'aller s'installer hors des frontières de notre canton.

L'OCSTAT (http://www.ge.ch/statistique/domaines/01/01_02_4/aperçu.asp) nous donne peu d'informations détaillées quant aux profils et aux catégories des personnes arrivant ou partant de notre canton.

Voici ce qui est écrit à ce sujet :

« En 2011, le solde migratoire est nettement plus faible qu'en 2010 : + 1167 contre + 4546 personnes, du fait de la baisse de l'immigration dans le canton. Comme chaque année, il est la résultante de nombreux mouvements : 24 961 arrivées et 23 794 départs sont enregistrés avec l'extérieur du canton. 80,8 % des personnes arrivant de l'extérieur du canton (d'un autre canton suisse ou d'un autre pays), soit 20 162 arrivées, sont de nationalité étrangère et plus de la moitié d'entre elles ont une nationalité de l'UE 27. Près d'un tiers du total des immigrés étrangers s'installent dans le canton pour y exercer une activité lucrative. »

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette QUE, conformément à l'article 163 et ss. LRGC :

Ma question est la suivante:

Sur les 23 794 départs pour 2011 ainsi que pour les départs des cinq années antérieures, j'aimerais savoir combien sont :

- Genevois de souche (ceux qui ont « origine GE » sur leur carte d'identité),*
- Confédérés, sis depuis plus de 10 ans dans le canton de Genève,*

Et pour clarifier cette statistique :

- Quel est le principal profil socio-économique des « Genevois de souche »?*
- Quel est le principal profil socio-économique des Confédérés ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A la fin 2011, la population résidante du canton de Genève s'élève à 466 918 habitants. Elle se compose de 60 % de Suisses et de 40 % d'étrangers. Parmi les 280 941 Suisses résidant dans le canton, 59 % sont genevois et 41 % sont originaires d'un autre canton suisse. Un peu plus des trois quarts des Confédérés sont arrivés dans le canton il y a plus de 10 ans.

Précisons encore que, derrière le terme « Genevois », il peut y avoir une personne étrangère récemment naturalisée.

Comme c'est le cas depuis le début des années quatre-vingt, la population résidante suisse augmente surtout grâce au nombre important d'acquisitions de la nationalité suisse par des résidents étrangers, dans une moindre mesure grâce au gain naturel (excédent des naissances sur les décès). Ce n'est pas, comme pour la population étrangère, l'excédent migratoire qui fait augmenter le nombre d'habitants. En effet, la population résidante suisse enregistre un déficit migratoire depuis 1981 du fait que le nombre de départs est nettement plus important que celui des arrivées. L'émigration suisse est un phénomène habituel pour le canton de Genève.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'émigrés selon l'origine pour les années 2006 à 2011. En 2011, 23 794 départs vers l'extérieur du canton (vers un autre canton suisse ou un autre pays) sont enregistrés : 16 348 émigrés étrangers (68,7 %), 3 703 Genevois (15,6 %) et 3 743 Confédérés (15,7 %).

En comparant l'année 2011 avec l'année 2006, on constate que le nombre de départs vers l'extérieur du canton a augmenté de 13,3 %. Cela s'explique par la hausse du nombre de départs de ressortissants étrangers (+ 22,4 %) et celui de Genevois (+ 6,6 %). Quant au nombre de départs de Confédérés, il a diminué de 10,2 %.

Ces données ont pour source la statistique cantonale de la population, qui est fondée sur le registre des habitants, tenu par l'office cantonal de la population (OCP). Ce registre ne permet pas d'en savoir plus sur le profil socio-économique des personnes.

Mouvement migratoire extérieur du canton

Emigrés selon l'origine

Totaux annuels

Canton de Genève

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	20 999	24 066	22 748	22 499	23 187	23 794
Etrangers	13 354	15 719	15 318	14 778	16 011	16 348
Suisses	7 645	8 347	7 430	7 721	7 176	7 446
Genevois	3 475	3 736	3 293	3 553	3 455	3 703
Confédérés	4 170	4 611	4 137	4 168	3 721	3 743
dont Confédérés résidant depuis plus de 10 ans dans le canton	1 583	1 803	1 580	1 700	1 677	1 588

Répartition en %

Canton de Genève

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etrangers	63,6	65,3	67,3	65,7	69,1	68,7
Suisses	36,4	34,7	32,7	34,3	30,9	31,3
Genevois	16,5	15,5	14,5	15,8	14,9	15,6
Confédérés	19,9	19,2	18,2	18,5	16,0	15,7
dont Confédérés résidant depuis plus de 10 ans dans le canton	7,5	7,5	6,9	7,6	7,2	6,7

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population

En ce qui concerne le profil socio-économique des habitants du canton de Genève, le recensement fédéral de la population de 2000 (RFP2000) reste la dernière source disponible permettant de fournir un éclairage sur la question posée. Cette enquête ne permet malheureusement pas de faire la distinction entre les résidents d'origine genevoise et les Confédérés, mais cette indication peut toutefois être remplacée par le lieu de domicile de la personne au moment de sa naissance. En 2000, sur les 256 179 résidents suisses du canton de Genève, 130 580 (51,0 %) sont nés dans le canton de Genève, 58 559 (22,9 %) dans un autre canton suisse et 48 104 (18,8 %) à l'étranger; 16 360 résidents suisses (6,4 % du total) n'ont pas indiqué dans le questionnaire le

lieu de leur naissance, alors que, pour les 2 576 résidants restants (1,0 %), le lieu de naissance est situé en Suisse sans autre précision.

Pour déterminer le profil socio-économique de ces personnes, trois critères relevés lors du RFP2000 ont été retenus : le niveau de la plus haute formation achevée, le taux d'occupation et la catégorie socio-professionnelle.

Globalement, le profil socio-économique des résidants suisses nés à Genève (RSGE) est très proche de celui des résidants suisses nés dans un autre canton (RSCH).

Du point de vue de la plus haute formation achevée, 32,8 % des RSGE ont suivi un apprentissage ou une école professionnelle à plein temps, contre 35,0 % des RSCH; 16,2 % des RSGE n'ont achevé que la scolarité obligatoire, contre 17,2 % des RSCH ; 14,0 % des RSGE ont obtenu un diplôme d'une université ou d'une haute école, contre 13,2 % des RSCH.

En matière de temps de travail, 65,8 % des RSGE sont occupés à plein temps (temps de travail de 90 % ou plus), contre 66,9 % pour les RSCH.

En termes de catégories socio-professionnelles, 11,2 % des RSGE se classent parmi les dirigeants, professions libérales ou autres indépendants; cette part est de 12,1 % parmi les RSCH. Les actifs appartenant à des professions intellectuelles et d'encadrement constituent 14,7 % des RSGE, 16,0 % des RSCH; ceux qui font partie des professions intermédiaires et des non-manuels qualifiés (employés) constituent 39,6 % des RSGE et 39,7 % des RSCH, alors que les ouvriers forment 4,4 % des RSGE et 3,2 % des RSCH. Pour terminer, les travailleurs non qualifiés forment 5,6 % des RSGE et 5,7 % des RSCH.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER